

# Contrat de location

Propriété louée : -----'La Vieille Poterie', Girou-----

Nom du locataire : -----

Adresse : -----

-----

-----

-----

Numéro de Téléphone: -----(H B)----- (H R) \_\_\_\_\_ (Port)

Numéro de Fax: -----

Email: -----

Date d'arrivée (16h00) : -----

Date de départ (10h00) : -----

Nombre d'adultes : -----

Nombre d'enfants : ----- Agés de : -----

Trouvé par ?? 'Amivac' ..... 'Pour les Vacances' ..... '1000 Gîtes'..... 'Google' .....

'Annuaire des vacances'.....Par un ami..... ..Autre..... (précisez s'il vous plait)

Prix du séjour -----Euros

Acompte (25%) -----Euros (ci-joint)

Solde -----Euros (à régler au moins 8 semaines avant le début de la location)

Le locataire se déclare d'accord sur les termes de ce contrat, après avoir pris connaissance des conditions générales au recto.

Aucune rature ni surcharge ne sera acceptée dans la rédaction du contrat.

Cette location prendra effet si nous recevons le présent contrat daté et signé, accompagné de l'acompte à régler par cheque bancaire ou libellé à l'ordre de M. ou Mme Cros Roland

**Avant le.....**

A renvoyer à M. et Mme Cros, Girou, 46150, Mechmont, France.

A ----- le -----  
(signature du propriétaire)

A ----- le -----  
(signature du locataire, précédée  
de la mention " lu et approuvé )

# LA VIEILLE POTERIE, GIROU

## Divers

Sans accord préalable, les locations débutent les samedis à 16H et se terminent les samedis à 10H.

Les draps, les torchons et les tapis de bain sont fournis, mais veuillez apporter vos propres serviettes et torchons.

Les lits seront fait avant votre arrivée.

Vous disposez d'une lave linge, d'une lave vaisselle, d'une micro-onde, d'une TV, d'une mini chaine-hifi et d'un fer à repasser.

Un service de nettoyage du gîte à la fin du séjour est possible (coût 65 euros) Veuillez nous prévenir au moins 48 heures avant la fin de la location.

## Prix par semaine 2010

location débutant	1/2 Pers	3/4 Pers	5/8 Pers		1/2 Pers	3/4 Pers	5/8 Pers
Jusqu'au 9 avril	450 €	530 €	590 €	17 juillet - 20 août	1490 €		
10 avril - 14 mai	460 €	540 €	600 €	21 août - 27 août	890 €	1090 €	1190 €
15 mai - 4 juin	520 €	620 €	720 €	28 août - 1 octobre	590 €	690 €	790 €
5 juin - 25 juin	650 €	750 €	850 €	2 octobre - 12 novembre	450 €	530 €	590 €
26 juin - 16 juillet	850 €	1050 €	1190 €	A partir du 13 novembre	Veuillez nous demander		

\*\*\* Ces prix comprennent la literie, le gaz, l'électricité, l'eau chaude et des bûches pour la poêle (si nécessaire) \*\*\*

\*\*\* Pour les locations d'hiver ou de bas saison ( avec chauffage centrale ) - contactez-nous \*\*\*

Les chèques ou bankdrafts sont effectués à l'ordre de M. ou Mme Cros

La réservation et l'acompte sont à renvoyer à M. et Mme Cros, Girou, 46150, Mechmont, France

Téléphone : ( 0033 ) (0)5 65 36 80 17 ou Email : [info@vacationsfrance.net](mailto:info@vacationsfrance.net) Internet : [www.vacationsfrance.net](http://www.vacationsfrance.net)

## Conditions générales de location

'La Vieille Poterie, Girou' ; la propriété de Monsieur et Madame Cros Roland et Mylène ; est offert en location saisonnière du samedi 16H au samedi à 10H.

- 1) Le locataire signataire du présent contrat, conclu pour une période ne pouvant en aucun cas excéder la durée initialement prévue, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue de la période de location.
- 2) **Une caution** de 230 euros sera demandée par le propriétaire, cette caution sera remboursée le jour du départ, déduction faite des détériorations ou du coût de remise en état des lieux.
- 3) Si la détérioration dépasse le montant de la location, la différence sera à la charge du locataire. En cas de désaccord, le propriétaire peut faire appel à un huissier. Les frais du constat de l'Huissier seront couverts par le locataire.
- 4) Le locataire devra assurer le caractère paisible de la location et en faire usage conformément à la destination des lieux. Il s'engage à rendre 'La Vieille Poterie, Girou' à son départ aussi propre qu'il l'aura trouvé à son arrivée.
- 5) **Si le nombre de locataires dépasse le maximum de 8 personnes sans accord préalable**, le propriétaire se réserve le droit de refuser les locataires supplémentaires ou de rompre le contrat.
- 6) Le locataire s'engage à prévenir le propriétaire dans le moindre délai en cas de panne ou de défection de l'équipement divers installé dans 'La Vieille Poterie, Girou' ou les alentours, y compris la piscine. Le propriétaire s'engage à le faire réparer ou le remplacer le plus rapidement possible.
- 7) Le propriétaire décline toute responsabilité quant aux accidents ou dommages survenus sur l'ensemble de la propriété y compris la piscine. Tout enfant âgé de moins de 10 ans ainsi que des personnes ne savant pas nager doit être accompagné par un responsable, adulte, sobre et nageur, pendant qu'il se trouve dans ou aux alentours de la piscine. Les portails de la piscine doivent rester fermés à tout moment.
- 8) **Les animaux ne seront pas acceptés par le propriétaire sans accord préalable**
- 9) **Païement :**
  - 10) Réservation : La réservation devient effective dès lors que le locataire aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 25% du montant total de la location et un exemplaire du contrat signé avant la date indiquée au recto  
Solde : Le solde de la location et la caution de 230 euros seront versés au moins huit semaines avant le début de la location. Toute infraction de cette clause pourrait entraîner la résiliation du présent contrat au tort du locataire. Le produit de la location restant définitivement acquis au propriétaire.
- 11) **Condition d'annulation :**

Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée ou télégramme au propriétaire. Après déduction des frais d'administration, l'acompte est restitué quand "La Vieille Poterie, Girou" a pu être reloué pour la même période et au même prix. L'acompte reste acquis au propriétaire en cas de non relocation.  
En cas d'annulation dans les huit semaines précédant la période de la location le solde ainsi que l'acompte reste acquis au propriétaire.
- 12) **Interruption du séjour :**

En cas d'interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement.
- 13) **Assurances :**

Le locataire est tenu d'assurer ses propres biens. Il est fortement recommandé de souscrire une assurance d'annulation.
- 14) **Litige :**

Tout litige concernant l'état descriptif ou l'état des lieux devra être soumis au propriétaire dans les trois jours de l'entrée en jouissance des lieux loués. La responsabilité du propriétaire ne pourra dépasser le montant de la location.  
A défaut d'accord intervenu entre les deux parties, attribution exclusive est faite au tribunal du lieu où se trouve la location.